

POLE d'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS GRAYLOIS

Bureau et commission Finances
séance n°16

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
du 27 novembre 2018 - 18h30**

Salle de réunion (RDC) – CC Val de Gray

ORDRE DU JOUR

■ **Approbation du compte-rendu du Bureau du 12 septembre 2018.**

■ **Avis du Bureau sur les documents d'urbanisme / de planification :**

- projet de Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Pesmes,
- projet de carte communale d'Autet.

■ **Fonctionnement du PETR :**

- Préparation du DOB 2019 : perspectives budgétaires et participation financière 2019 des EPCI membres.

■ **SCoT Graylois :**

- Suite de la démarche.

■ **Pays Graylois :**

- PCET - Appel à projets « Vélo et Territoires » : réflexion sur une réponse à l'échelle du Pays ou des EPCI ?
- Etude « tourisme » : délégation par les EPCI de la coordination et du suivi de l'étude au PETR.
- CLS - Appel à manifestation d'intérêt « diagnostics acoustiques pour les bâtiments accueillant des enfants ».
- Proposition de travail sur la création d'un jeu de société « Pays Graylois » en partenariat avec les éditions Bordier.

■ **Questions diverses :**

- Signature du Contrat de Territoire 2018-2020 entre le Pays et la Région BFC,
- PCAET de la CC Val de Gray : mise à disposition d'Emmanuel DEPRIESTER.

L'an deux mille dix-huit, le 27 novembre à 18 heures 30, une réunion de Bureau du PETR du Pays Graylois s'est tenue dans la Salle de réunion de la CC Val de Gray, après convocation légale adressée aux membres le 20 novembre 2018.

Membres du bureau présents : ALBIN Michel, CLEMENT Christelle, HENNING Frederick, LAVOYE Patrice, PAILLARD Claude, RENEVIER Michel.

Porteur d'un pouvoir : /

Membres du Bureau excusés : ALLIOT Michel, TEUSCHER Gilles.

Membres de la commission Finances présents : BLINETTE Alain, MAUCLAIR Michel, MILESI Nicole, TODESCHINI Agnès.

Membres de la commission excusés : MEULLE Maurice.

Equipe technique : MAIRE Laurence, RAMAGET Amélie.

Le président du PETR, Frederick HENNING, accueille les membres du bureau et de la commission Finances, vérifie que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h30.

Michel MAUCLAIR est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

1-Approbation du compte-rendu du bureau du PETR du 12 septembre 2018

Le président rappelle aux membres du Bureau et de la commission Finances qu'ils ont reçu avec la convocation à la présente réunion, le compte-rendu de la séance du 12 septembre 2018. Il demande s'il y a des remarques ou des questions sur ce document.

Sans observation de la part des membres présents, le président propose de valider le document.

➔ Le bureau et la commission Finances du PETR valident à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 12 septembre 2018.

2-Avis du Bureau sur les documents d'urbanisme / de planification

Le président explique qu'en tant que Personne Publique Associée, l'avis du PETR a été sollicité sur les documents suivants :

- Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Pesmes,
- Carte communale d'Autet.

Le comité syndical ayant délégué cette mission au Bureau du PETR, il revient à ce dernier de rendre un avis.

Après présentation des projets par MM. HENNING (pour Pesmes) et MAUCLAIR (pour Autet) et prise de connaissance des notes de présentation rédigées par l'équipe technique du Pays, le bureau fait part de ses remarques :

Michel ALBIN indique que :

- la commission régionale des affaires culturelles a d'ores et déjà rendu un avis favorable sur le projet de SPR,

- la CC4R a rendu un avis favorable sur le projet de carte communale, avec toutefois une réserve sur le nombre de nouveaux habitants attendu par la commune et la future répartition du nombre de logements à définir par secteur dans le SCoT.

Michel MAUCLAIR précise que

- le projet de développement de la commune d'Autet ne comporte aucune extension et qu'il s'agit exclusivement de comblement de « dents creuses » ou de densification,
- que la CDPENAF et la Chambre d'Agriculture ont rendu un avis favorable sur le projet.

→ **Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Bureau du PETR rend les avis suivants :**

| | SPR de Pesmes | Carte communale d'Autet |
|-------------------|--|--|
| Avis rendu | Avis global favorable, avec toutefois une réserve sur la zone évoquée dans l'article 1.2.1.6 du règlement du SPR « Zone d'extension réservée aux activités commerciales ». | Avis favorables sur le projet de carte communale, et sur la demande de dérogation pour ouverture à l'urbanisation sollicitée par la commune. |
| Vote | <ul style="list-style-type: none"> • Membres en exercice : 8 • Délégués présents : 5 • Délégués représentés : 0 • Ayant voté pour : 4 • Ayant voté contre : 0 • S'étant abstenu : 0 • N'ayant pas pris part au vote : 1 (F. Henning, maire de Pesmes) | <ul style="list-style-type: none"> • Membres en exercice : 8 • Délégués présents : 5 • Délégués représentés : 0 • Ayant voté pour : 5 • Ayant voté contre : 0 • S'étant abstenu : 0 • N'ayant pas pris part au vote : 0 |

3-Fonctionnement du PETR

■ Préparation du DOB 2019 : perspectives budgétaires et participation financière 2019 des EPCI membres

Le président annonce que le PETR a tenu ses engagements 2018 malgré un budget serré et que le bilan financier 2018 devrait être positif.

Il donne lecture du projet de DOB 2019.

Concernant le SCoT, il rappelle que, du fait d'une mauvaise imputation budgétaire, les frais d'études liés à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale sont inscrits depuis 2016 en section de fonctionnement.

Après échanges avec les services de la Trésorerie, cette erreur peut être rectifiée, par une décision modificative, afin d'inscrire ces frais en section d'investissement.

La délibération sera soumise à l'assemblée délibérante lors du prochain comité.

Il précise également que l'inscription des dépenses en section d'investissement permettra au PETR de récupérer le FCTVA. Cela permettra également d'envisager un emprunt et de pouvoir tenir le calendrier d'arrêt du document avant les prochaines élections municipales.

Concernant la cotisation 2019 du PETR, il explique qu'il va proposer au comité syndical une légère augmentation, notamment afin de pouvoir tenir les délais de réalisation du SCoT.

Michel ALBIN fait part des réticences des élus de son intercommunalité quant à une augmentation de cotisation.

Alain BLINETTE estime qu'il faut obligatoirement passer par cela pour que le PETR puisse avancer. Sachant que les dépenses du SCoT vont pouvoir être inscrites en section d'investissement, il propose de passer par un emprunt.

Nicole MILESI approuve et confirme qu'elle souhaite que le calendrier du SCoT soit respecté.

→ Le Bureau et la commission Finances prennent note de ces informations et rendent un avis favorable sur les perspectives budgétaires 2019.

4-SCoT Graylois

■ Suite de la démarche

Le président rappelle qu'en l'absence de la chargée de mission SCoT, une réflexion doit être engagée sur :

- les moyens humains et financiers à engager pour la poursuite de la démarche,
- le calendrier de la démarche.

Il évoque l'organisation d'une réunion de travail début janvier 2019 avec l'AudaB pour définir les rôles et missions de chacun d'ici le retour de congé maternité de Stéphanie DESCHAMPS.

Il donne également lecture du courrier envoyé par le président du Conseil départemental, faisant d'une part, remonter les remarques de ses services sur le projet de PADD et, d'autre part, sollicitant un temps d'échange avec lui-même et les présidents des trois EPCI.

→ Les 4 présidents se déclarent favorables à une rencontre mais souhaitent pouvoir y associer les membres du Bureau du Pays.

Frederick HENNING demande à Laurence MAIRE de rédiger une réponse au Conseil départemental en ce sens et de préciser que les remarques émises sur le projet de PADD suite à la réunion PPA de septembre ont été prises en compte.

5-Pays Graylois

■ PCET - Appel à projets « Vélo et Territoires » : réflexion sur une réponse à l'échelle du Pays ou des EPCI ?

Le président explique que le gouvernement a présenté en septembre 2018 un plan vélo destiné à augmenter la part modale du vélo à 9% d'ici 2024. Ce plan prévoit notamment la mise en place d'un fond vélo dédié, doté de 350M€ sur 7 ans et visant à soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'axes structurants vélo, en ciblant en priorité les discontinuités d'itinéraires et notamment les coupures créées par des infrastructures liées au domaine public de l'Etat. Ce fond sera déployé à partir de 2019.

L'appel à projets prévoit deux dates de dépôt des candidatures, le 10 décembre 2018 (1^{ère} vague) puis le 11 février 2019 (2^{ème} vague). Les EPCI ou les structures Pays peuvent candidater.

Il sollicite les présidents des EPCI pour savoir :

- s'ils sont intéressés par l'appel à projets,
- et si oui, à quelle échelle envisager la réponse et quels moyens dédier au dispositif (réalisation en interne, prestataire extérieur...)?

→ Le Bureau estime que la charge de travail 2019 sera trop importante pour que le PETR puisse répondre à l'appel à projet. Il propose de laisser le soin aux EPCI de répondre à l'appel à projet. Le chargé de projets « énergie-climat » pourra toutefois apporter une aide ponctuelle au montage de dossier si un EPCI candidat le souhaite.

■ **Etude « tourisme » : délégation par les EPCI de la coordination et du suivi de l'étude au PETR.**

Le Pays Graylois, avec l'appui technique d'Olivier Vuillier, travaille actuellement à la rédaction du cahier des charges et d'une convention de partenariat entre le PETR et ses trois EPCI membres.

Pour que le PETR puisse lancer la consultation, les intercommunalités doivent lui déléguer, par délibération, le portage et la coordination de l'étude.

A ce jour, les CC des Monts-de-Gy et des 4 Rivières ont déjà délibéré favorablement.

Alain BLINETTE indique que la CC Val de Gray délibérera le 13 décembre prochain. Il ajoute qu'il ne faut pas que cette date retarde le lancement de la consultation et qu'il ne voit pas d'inconvénient à ce que le PETR lance le marché public.

Le président promet que la consultation sera lancée avant la fin 2018.

➔ **Le Bureau et la commission Finances prennent note de cette information.**

■ **CLS - Appel à manifestation d'intérêt « diagnostics acoustiques pour les bâtiments accueillant des enfants ».**

Amélie RAMAGET fait un point sur l'avancement de l'opération. Elle indique que suite au recensement effectué, les projets suivants pourraient être éligibles :

- Ville de Gray : cantine Recréa'Gray,
- Chargey-lès-Gray : salle des fêtes,
- Champlitte : cantine scolaire,
- CC Val de Gray : gymnases Capucins et Sonjour.

Elle indique que la consultation sera lancée en 2019.

➔ **Le comité syndical prend note de cette information.**

■ **Proposition de travail sur la création d'un jeu de société « Pays Graylois » en partenariat avec les éditions Bordier.**

Dans le cadre de la politique d'attractivité du territoire, Amélie RAMAGET et Laurence MAIRE présentent un appel à projets, initié par la Fédération Nationale des Pays (ANPP) et la société de jeux Bordier.

Le but de l'opération consiste en la création d'un jeu de société (jeu de plateau sous forme de questions du type « trivial poursuit ») présentant les richesses d'un territoire (le Pays Graylois) et de fédérer le territoire autour d'une dynamique commune et ludique.

Afin d'en savoir plus, elles ont d'ores et déjà pris contact avec un Pays « voisin », le Charollais Brionnais (secteur de Paray-le-Monial), qui lui a envoyé une boîte de son jeu. Chaque jeu contient :

- un plateau de jeu représentant le territoire concerné et l'ensemble de ses communes
- des questions écrites sur des thèmes variés (histoire, gastronomie, célébrités, légendes, nature, devinettes...)
- des questions photos et cartes postales anciennes
- des questions juniors (à partir de 7 ans)

L'appel à projet a également été présenté au conseil de développement, dans la mesure où il répond de manière concrète aux travaux menés par ce dernier sur l'attractivité du territoire.

Vu l'intérêt suscité, l'équipe technique du Pays a proposé de :

- poursuivre sa prise de renseignements auprès de territoires lauréats de cet appel à projet pour en savoir plus sur la réalisation, les frais à engager, les possibles recettes...
- présenter l'idée de l'appel à projet au Bureau puis, en fonction de l'avis rendu, au comité syndical,
- se tenir informé des dates de l'appel à projet 2020.

Le président sollicite l'avis du Bureau sur ce projet.

→ **Le Bureau approuve l'idée et rend un avis favorable.**

6-Informations et questions diverses

■ Signature du Contrat de Territoire 2018-2020 entre le Pays et la Région BFC

Le président rappelle que la signature du contrat aura lieu le jeudi 29 novembre à 17h à l'Hôtel de Ville de Gray, en présence de M. Eric HOULLEY, vice-président régional en charge de la cohésion territoriale.

Les présidents d'EPCI, les porteurs de projets et les délégués du PETR sont conviés à cette séance.

■ PCAET de la CC Val de Gray : mise à disposition d'Emmanuel DEPRIESTER

Le président indique que la mise à disposition d'Emmanuel en faveur de la CCVG, et à hauteur de 4 heures hebdomadaires, prendra effet le 15 décembre 2018. La signature de la convention est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé et les participants n'ayant plus de remarques ou de questions à poser, le président les remercie et lève la séance à 20h.